

LES CHIFFRES 2024 : DES INDICATEURS ENCOURAGEANTS !



On note une nette tendance à la baisse des Ordures Ménagères (OMr) qui se confirme depuis 2021, malgré la reprise de la consommation en 2024. **Ainsi, la quantité moyenne d'OMr collectées était de 129,4 kg/hab/an en 2024 (hors gros producteurs) soit une baisse de 5,3 kg/hab/an par rapport à 2023.**

Par ailleurs, la quantité de biodéchets collectée ne cesse d'augmenter, en parallèle avec le nombre de participants et de points de collecte installés. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 avec le déploiement de 13 nouvelles bornes réalisé fin avril, permettant d'atteindre un total de 41 bornes sur le territoire des 3 communautés de communes.

Concernant la collecte sélective (CS) des emballages légers/verre d'emballage/papiers, après une légère baisse en 2023, on note un maintien voire une légère augmentation en 2024. Ce chiffre s'explique par de nombreux facteurs comme l'allègement des emballages proposés par les metteurs en marché, la prise de conscience des consommateurs qui essaient de consommer de manière plus responsable (produits vrac ou en plus gros contenants, le réemploi des emballages ...).

Cependant, il reste encore environ 25% d'emballages et de papiers et 25% de

biodéchets dans les OMr (bacs gris) envoyées à l'incinération, part qui doit absolument être réduite, et qui nécessite la mobilisation de tous et fait l'objet d'un plan d'action de grande ampleur en 2025-26.

Le coût de l'incinération va augmenter dans les années à venir. Pour réduire l'impact de la hausse de la TEOM voici les solutions à mettre en œuvre : un meilleur tri des ordures ménagères, une augmentation du tri des emballages et des biodéchets et une réduction des fréquences de collecte.

RÉDUCTION DE FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON : LES PREMIERS RÉSULTATS TRÈS POSITIFS

En 2024, nous avons observé que les bacs gris, collectés chaque semaine, n'étaient remplis qu'à 30 à 50 % de leur capacité, et seulement **environ 70 % de ces bacs étaient présentés** à la collecte. Cette tendance s'est accentuée avec le tri des biodéchets de cuisine et de table. Face aux enjeux financiers liés à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers, ainsi qu'aux défis environnementaux et réglementaires à venir, **la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est apparue comme un levier nécessaire à activer.**

Depuis février 2025, les bacs d'ordures ménagères résiduelles de la commune de Saint Symphorien d'Ozon sont collectés tous les 15 jours, opération pilote dont le retour d'expérience permet de préparer le déploiement de la réduction de fréquence de collecte des OMr sur le reste du territoire collecté en porte à porte.

Les premiers résultats montrent des tendances très encourageantes, si l'on compare les tonnages de déchets ménagers collectés les quatre premiers mois de l'année 2025 à ceux de 2024.



- Une baisse de l'ordre de 13,2% en OMr (soient -50,5 Tonnes qui n'ont pas été incinérées)
- Une augmentation de 6,7% de la collecte des emballages/papiers (soient + 16,33 Tonnes valorisées)

Les éléments recueillis grâce à cette expérimentation permettent de montrer que cette réduction est adaptée aux évolutions des modes de consommation et de gestion des déchets de nos concitoyens. C'est pourquoi après l'expérimentation à Saint-Symphorien-d'Ozon, cette réduction de fréquence de collecte des bacs gris se généralisera au 1^{er} janvier 2026, avec un rythme de collecte d'une fois tous les 15 jours pour toutes les communes de l'Ozon, de la CCVG et de la COPAMO, à l'exception de la commune de Brignais.

Actuellement collectée 2 fois par semaine, la commune disposant de plus de 50% de logements collectifs, souhaite réduire sa fréquence de collecte à 1 fois par semaine.

RIVERIE ET SAINT ANDRÉ LA CÔTE : COLLECTE DE TOUS LES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Fin mai 2025, de nouveaux silos de tri ont été installés sur le territoire des communes de Riverie et de Saint André la Côte. Depuis le 2 juin 2025, la collecte en bacs gris sur ces 2 communes est remplacée par une collecte en silos. Les habitants sont invités à déposer directement leurs sacs d'ordures ménagères résiduelles dans les silos correspondants.



Le dépôt des sacs peut y être réalisé librement, 7jours/7, 24 heures/24, comme pour les emballages + papiers. Cette modification permettra de réduire les émissions atmosphériques (CO₂, oxydes d'azote, ...), la circulation de véhicules de collecte et de mieux trier les emballages/papiers collectés.

Emballages + Papiers en mélange

En vrac et écrasés

- Emballages métal
- Emballages plastique
- Emballages cartonnée
- Tous les papiers
- ...

→ **Silo jaune**

PAS DE CARTON

Ordures Ménagères Résiduelles

En sac fermé de 50 litres maximum

- Couches
- Mouchoirs
- Balayures
- ...

→ **Silo GRIS**

Verres

- Bouteilles en verre
- Bocaux en verre
- Pots en verre
- Flacons en verre
- ...

→ **Silo vert**

PAS DE VAISSELLE

Déchets organiques

À domicile: composteur individuel
Centre-ville: composteur collectif

- Marc de café
- Epluchures
- Fruits et légumes
- Agrumes
- ...

→ **Composteur**

BIODÉCHETS - INSTALLATION DE NOUVELLES BORNES DE COLLECTE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES ET COMPOSTAGE

Afin de permettre aux habitants des communes du SITOM de répondre aux obligations de tri des biodéchets alimentaires (loi AGECE), de nouvelles bornes de collecte ont été installées fin avril, pour compléter le parc de bornes existantes.

	Bornes déjà en place et en fonctionnement	Bornes installées début avril
Brignais (8)	Place du 8 mai 1945 - 1 Rue Mondonneix - 1 Rue Simondon, 1 Rue Diot	Place du 8 mai 1945 - 2 Rue Mondonneix - 2 Place Hirschberg Avenue de la gare
Chaponost (4)	Avenue Paul Doumer, Place maréchal Foch, Rue des Justes	1 : Parking rue Jean Baptiste Blanc
Millery (3)	Grande rue, Parking salle des fêtes	Une fois les travaux terminés : clos Varissan
Vourles (2)	Rue de la Combe	Rue Bertrange Imeldange
Mornant (4)	Parking Verchères, Maison des associations	Rue de St Sorlin Parking Bruyère
St Laurent d'Agny (1)	Rue de la Gloriette	
Soucieu (2)	Place de la Flette	Parking Jardin de la Cure
Taluyers	Parking du Prieuré	
Communay	Rue du Magnolia	

	Bornes déjà en place et en fonctionnement	Bornes installées début avril
Chaponnay	Rue jacky Poulet	Allée Steinhausen-parking
Marennes	Place du champ de Mars	
Sérézin	Rue de l'Ozon	
St Symphorien d'Ozon (6)	Avenue de la colombière, Rue thomas blanchet Rue du moulin, Rue de la piscine	Avenue des tilleuls, Rue du plâtre

Pour rappel, les bornes de collecte **sont ouvertes aux habitants ne bénéficiant pas d'espace vert individuel ou collectif**, sur pré-inscription avec mise à disposition d'un kit de tri (bioseau, badge d'ouverture de la borne, guide de tri). Certains habitants ont déjà demandé l'accès à ces nouvelles bornes et sont contactés pour récupérer leur kit dès qu'il y a suffisamment d'inscrits pour démarrer la collecte. Pour les personnes intéressées et qui ne sont pas encore inscrites, elles peuvent faire leur demande en ligne en flashant le QR code ci-dessous ou en contactant le SITOM Sud Rhône au 04.72.31.90.88.



Pour les habitants bénéficiant d'un espace vert, l'achat de composteurs via des commandes groupées faites par le SITOM Sud

Rhône est possible, avec une aide déduite du SITOM Sud Rhône et de certaines communes. Pour connaître les prix, ou commander un composteur en ligne, **rendez-vous sur** : www.sitom-sud-rhone.com/je-trie/nouveaux-arrivants

BILAN DES SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUX

Sur les noyaux urbains de moins de 1 500 habitants, des composteurs collectifs ont été mis en place à l'automne 2023 (pour les centres ville de Saint-André-la-Côte, St Didier sous Riverie, Rontalon et au printemps 2024 de Chaussan, St Sorlin, St Maurice sur Dargoire et les trois cœurs de ville de Beauvallon) par le

SITOM en partenariat avec les communes, afin de permettre aux habitants de ces communes n'ayant pas d'espace pour composter, de trier et valoriser leurs biodéchets de cuisine et de table. Riverie, Orléanas et Taluyers (2 sites) avaient déjà mis en place des sites de compostage communaux.



Site de compostage de Chaussan-mars 2025

Suivis hebdomadairement par les services techniques des communes et accompagnés par un guide composteur du Sitom, quel est le bilan de ces sites en 2024 ?

Au regard du nombre de transferts de compost réalisé par les agents, le bilan des biodéchets détournés des OMr et valorisés est d'environ 10 000 litres soit presque 6 tonnes en 2024, quantité que nous espérons plus importante l'année prochaine, certains sites ayant démarré en cours d'année.

On note que les sites de compostage du parc Pie X à Taluyers, installés depuis plusieurs années et étoffés de plusieurs bacs en 2024 (1.5 tonne) et celui de Rontalon qui a nécessité rapidement l'ajout d'un bac complémentaire (1.10 tonne) bénéficient d'une bonne dynamique de dépôts. Et plus globalement, exceptées quelques erreurs de tri, la qualité des dépôts est bonne. Si vous souhaitez vous investir comme référent sur des sites de compostage précités, n'hésitez pas à contacter votre commune ou le SITOM.



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre d'une modification liée à la loi AntiGaspillage Pour une Economie Circulaire (AGEC), nous ne pouvons plus jeter nos biodéchets de cuisine et de repas (coquilles d'œufs, fruits et légumes abîmés ou épluchures, ...) dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (bac gris).

Où en êtes-vous ?
Si vous n'avez pas encore mis en place de solution chez vous, le SITOM propose 3 solutions selon votre situation :

01 compostage individuel
si vous avez un jardin/espace vert de pleine terre (1 m² suffit, une aide à l'achat est proposée par le SITOM Sud Rhône)



02 compostage partagé en pied d'immeuble
Si vous résidez dans un logement bénéficiant d'espaces verts communs (résidence), une aide à la mise en place et à l'achat est proposée par le SITOM Sud Rhône.



borne
si vous résidez dans un logement sans espace vert individuel ou collectif d'une commune de plus de 1 500 habitants (en cours de déploiement par le SITOM).



03 compostage partagé en centre bourg
si vous résidez dans un logement sans espace vert individuel ou collectif d'une commune de moins de 1 500 habitants (Saint-André-la-Côte, Rontalon, Saint-Dizier-Sous-Riverie (Chabanrière) + d'autres sites en cours de déploiement)



04 lombricompostage
si vous avez envie de composter mais ne bénéficiez pas d'un espace adapté (absence d'espace vert, appartement ...), une aide à l'achat est proposée par le SITOM Sud Rhône



? Pour vous mettre en conformité avec la loi, vous pouvez consulter notre page dédiée : <https://www.sitom-sud-rhone.com/mes-biodéchets/je-mengage/>

Et pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 04.72.31.90.77

Avec ou sans espace vert, chaque habitant peut trier ses biodéchets ! Pour toute question, le SITOM est à votre écoute.

BOUTEILLES DE PROTOXYDE D'AZOTE – NE LES DÉPOSONS PAS DANS LES BACS !



Initialement utilisé par les professionnels de la santé et les particuliers pour des applications culinaires (comme le siphon), le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de « gaz hilarant », connaît un usage croissant à des fins « récréatives ». Cet usage accru a des conséquences significatives sur la santé et l'environnement, notamment en raison de la présence de grandes quantités de cartouches et de bonbonnes abandonnées dans les lieux publics ou déposées dans les installations de gestion des déchets (incinérateurs, centres de tri...).

D'un point de vue environnemental, c'est un gaz à effet de serre 300 fois plus impactant que le CO₂ lorsqu'il est émis dans l'atmosphère. De

plus, la présence des contenants mal vidés dans les bacs de tri ou d'OMr a régulièrement des conséquences graves pour le personnel travaillant dans les centres de tri, et endommage les installations de tri et les incinérateurs (incendie, explosion sous pression).

À ce jour, les risques pour les personnels et les installations ont entraîné la mobilisation de collectivités qui ont sollicité l'État pour les prévenir en limitant leur vente et pour les aider sur la prise en charge de ces bouteilles/bonbonnes. Un travail dans le cadre d'une filière REP (responsabilité élargie du producteur, écocontribution à la vente pour participer à la prise en charge du déchet), est en cours, afin de faciliter leur tri et traitement adapté.

Pour agir

Les communes qui collectent ces bonbonnes doivent les mettre de côté pour une prise en charge dans une filière agréée (SARPI, ...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 63 pots de yaourt en plastique on fabrique 4 pieds de meubles. Trions plus pour transformer nos déchets en ressources !

BEL ÉTÉ À TOUS